

3 PODCASTS...

SUR LE RWANDA, 30 ANS APRÈS

TTT COMMENT LE RWANDA VA-T-IL ?

« On peut tomber sur des corps n'importe quand, n'importe où », avertit un quinquagénaire de la région de Butare, à trois heures de la capitale rwandaise. La journaliste Béatrice Dugué suit pour *Interception* ce « survivant » des massacres. Trente ans après le génocide des Tutsi, on découvre encore des charniers. Alors qu'elle décrit des vêtements tout juste déterrés à l'endroit où elle se trouve, elle souffle : « Le lieu est hanté. » Comme la mémoire du pays. — M.M.
| Dimanche à 9h10 sur France Inter. 47 mn.

TTT PAULINE NYIRAMASUHUKO, GÉNOCIDE DES TUTSI AU FÉMININ

Du 7 avril au 17 juillet 1994, près d'un million de Rwandais ont été massacrés, principalement des Tutsi abattus par les extrémistes hutu. Pauline Nyiramasuhuko, alors ministre de la Famille et du Progrès des femmes, est une des chevilles ouvrières de ce massacre. Pour *Une histoire particulière*, Alain Lewkowicz a signé une remarquable série sur les criminels de guerre, dont fait partie cette ministre sanguinaire : « À travers ces portraits, je voulais aussi questionner le genre dans l'histoire, où les femmes ont été invisibilisées même en tant que criminelles. » — C.L.
| Samedi et dimanche à 13h30 sur France Culture. 30 mn.

TTT BEATA UMUBYEYI MAIRESSE DANS « POÉSIE ET AINSI DE SUITE »

« Il n'y a pas un jour qui passe sans que ce printemps de cendre et de sang ne fasse irruption dans notre esprit », écrit l'autrice franco-rwandaise Beata Umubyeyi Mairesse. Miraculeusement exfiltrée vers le Burundi à 15 ans avec sa mère, la poétesse tutsi reste hantée par le génocide des membres de son ethnie. Invitée de l'émission *Poésie et ainsi de suite*, elle évoque cette écriture lumineuse qui met en mots la mémoire des survivants et lui permet de se réapproprier son histoire. — Ch.B.
| Samedi à 15h30 sur France Culture. 29 mn.

L'avocate Gisèle Halimi et la jeune Marie-Claire Chevalier, relaxée en octobre 1972.



LE PROCÈS D'UNE LOI INIQUE

En 1972, Gisèle Halimi faisait du procès d'une jeune femme une tribune contre l'interdiction de l'IVG. Un moment historique retracé avec justesse.

TTT
Podcast
Le procès
de Bobigny
France Culture

Lascène est ubuesque. « C'est quoi un spéculum ? Ça se prend par la bouche ? » demande le juge, visiblement peu au fait des pratiques gynécologiques. « Mais non, absolument pas monsieur le président. Un spéculum, c'est pour la sonde », répond timidement Micheline Bambuck, qui compare ce 8 novembre 1972 pour avoir pratiqué un avortement sur Marie-Claire Chevalier, 16 ans. Il s'agit pourtant d'un moment historique : ce jour-là, devant le tribunal de Bobigny, l'avocate et militante féministe Gisèle Halimi a décidé de faire le procès d'une loi. Celle qui, depuis 1920, interdit aux femmes d'avorter.

La reconstitution que propose aujourd'hui France Culture de ces débats, adaptée de la sténotypie des minutes de l'audience, leur redonne vie avec souffle et justesse. À la barre, outre les prévenues – dont la mère de la jeune femme, Michèle Chevalier, qui élève seule trois enfants –, défile une galerie prestigieuse de témoins de moralité : la présidente du planning familial Simone Iff, le député Michel Rocard, l'écrivaine Simone de Beauvoir, l'actrice Delphine Seyrig... Tous viennent

dire l'inanité d'une loi en décalage avec son époque et l'injustice sociale d'un texte qui, dans les faits, ne s'applique qu'aux plus démunies. Car tandis que les « Françaises riches » trouvent les moyens d'avorter dans de bonnes conditions, rappelle Paul Milliez, professeur de médecine et catholique pratiquant, lui ne peut se résoudre à voir « mourir des dizaines de femmes après des avortements clandestins ».

Au-delà de l'affaire, la réalisation de Cédric Aussir s'imprègne aussi d'une époque : écho des manifestantes devant le tribunal, bourdonnement médiatique de l'ORTF tandis que les « 343 salopes » s'affichent en une du *Nouvel Observateur* et, dans la salle d'audience, un public qui applaudit chaque coup d'éclat, acquis à la cause de Gisèle Halimi. Pièce maîtresse de ce procès, qui a joué un rôle essentiel dans la légalisation de l'IVG en 1975, la plaidoirie de cette dernière ne manque pas de provoquer un petit frisson d'émotion. Alors que ce droit vient d'être inscrit dans la Constitution, ces mots qui résonnent aujourd'hui pour la postérité sont une belle façon de rendre hommage à toutes les « M^{me} Chevalier ». — Sophie Gindensperger

| 5×7 à 43 mn.